

## **Compte rendu de la séance du 09 novembre 2022**

Secrétaire(s) de la séance:

Pauline STOTZ

### **Ordre du jour:**

Approbation du conseil municipal précédent

- Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux
- Achat tablettes numériques (classe mobile) pour l'école avec demande de subvention au Conseil Départemental

Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux ( DEL 2022 044)**

M. le maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-7 du CGCT « *le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances* ».

Compte tenu de la nouvelle composition du conseil municipal et des possibilités qu'offre, en matière d'espace et d'accessibilité, la salle polyvalente de la commune d'ESSEGNEY, il convient d'envisager de définir définitivement la salle polyvalente de la commune comme lieu habituel des conseils.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** que sera défini de manière définitive la salle polyvalente de la commune d'ESSEGNEY, 6 rue Fontaine Saint Pierre comme lieu habituel des conseils ;
- **Précise** qu'une communication sera diffusée à destination de la population d'ESSEGNEY.

#### **Achat tablettes numériques (classe mobile) pour l'école avec demande de subvention au Conseil Départemental ( DEL 2022 045)**

Après la crise sanitaire des deux dernières années, l'enjeu de la continuité pédagogique n'a jamais paru aussi important, révélant parfois des fractures numériques et un accroissement des inégalités dans l'accès au numérique.

Le programme national Territoire Numérique Éducatif (TNE) du Plan France 2030, d'un montant total de 27,3 millions d'euros, a pour ambition de permettre un meilleur accès à la

transformation numérique, en jouant simultanément sur 4 leviers : l'équipement, les ressources, la formation, les parents d'élèves, et l'inclusion scolaire.

Cette expérimentation, d'abord dans l'Aisne et la Val-d'Oise, puis étendue à 10 nouveaux départements, y compris les Vosges, permet d'agir de manière concertée et immédiate sur tous les leviers de l'éducation au numérique, et par le numérique. L'aspect expérimental permet d'estimer les forces et les faiblesses avant un déploiement sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Maire rappelle ainsi aux membres du Conseil municipal que le Conseil Départemental des Vosges et l'Académie ont mis en place ce dispositif afin de permettre l'équipement informatique des écoles et collèges.

C'est en ce sens que la commune d'Essegney a décidé d'adhérer à la mise en place de cet équipement avec le projet d'acquisition d'une classe mobile (12 tablettes numériques) à destination des classes du primaire allant du CP au CM2.

M. le Maire présente l'offre émanant de la POSTE e-Education incluant l'acquisition de 12 tablettes avec le pack ressources numériques (SQOOL et PRONOTE) ainsi que l'installation et la formation

Pour un montant prévisionnel total de 7 093.95 € H.T

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 contre :

#### **DECIDE**

**L'ACHAT** d'une classe mobile comportant 12 tablettes numériques pour un montant de 7 093.95 € H.T.

**DE SOLLICITER** de la part du Conseil Départemental une subvention pour l'acquisition de ces tablettes dans le cadre du programme "Ecole Numérique".

**DE MANDATER** Monsieur le Maire pour demander cette subvention et signer tous les documents y afférant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Fait et délibéré à ESSEGNEY, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Eric JACOTÉ